

# AUDACE

## LES NEWS DE LFPX

# Ensemble !

Association des Usagers pour la Défense de l'Aérodrome de Chavenay et de son Environnement

## Chavenay : un terrain historique L'AUDACE : pourquoi, pour qui, quel avenir ?

### LES ORIGINES : LE MINISTÈRE DE LA GUERRE CRÉE L'AÉRODROME EN 1936 !

Le ministère de la Guerre crée l'aérodrome en 1936 pour ses propres besoins. Celui-ci fut ouvert à la circulation aérienne publique le **6 février 1947**. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1973, le trafic était essentiellement composé de planeurs.

### CHAVENAY AURAIT PU DEVENIR TOUSSUS !

Aux environs de 1969, ADP étudie un projet dénommé « **Grand Chavenay** », qui vise à créer sur le terrain un aérodrome de l'importance de Toussus-le-Noble, dédié aux voyages et activités d'affaires, avec services météo, approche IFR et pistes en dur.

Les riverains réagissent immédiatement avec énergie, multipliant les manifestations. Cette époque porte en elle l'embryon des associations actuelles de riverains. **Le ministre des Transports de l'époque met un terme définitif au projet alors qu'il est déjà bien avancé.**

### L'ARRIVÉE DES PROMOTEURS

**En 1972, les promoteurs immobiliers s'intéressent à la situation de Chavenay.** A cette époque, la vogue est aux "country-clubs", résidences pavillonnaires construites autour d'un golf et de diverses activités sportives haut de gamme, très prisées des cadres supérieurs qui travaillent à Paris. Saint Nom la Bretèche et son golf ont connu un succès extraordinaire. Feucherolles suit la même voie et les terrains approchent de la saturation. Chavenay n'est encore qu'un petit village de fermes. Mais sa position, juste après Saint Nom la Bretèche, sur la nationale 307, en fait une proie rêvée pour les investisseurs qui construisent une importante résidence dans le haut de Chavenay.

**Cette même année 1972 voit une complète restructuration de l'aérodrome.**

**Création d'un deuxième front de hangars, remodelage des pistes, mise en place d'une station d'essence, création d'un troisième front de hangars au Nord.**

### MODIFICATION DES TOURS DE PISTE

A cette époque, deux activités se côtoient sur le terrain. Les planeurs qui évoluent au nord (côté Chavenay), les avions au sud (côté Plaisir). L'urbanisation des villes de Plaisir, Villepreux et des Clayes sous Bois, porte la population de la zone sud à 15000 habitants. Les circuits avions vont donc être transférés au nord, où il n'y a qu'environ 4000 habitants. Les nouveaux résidents qui ont acheté leur maison dans un coin calme, découvrent sans grand plaisir, le son des moteurs.

C'est le point de départ des difficultés avec les riverains.

### LA TOUR DE CONTRÔLE

L'activité est tellement importante qu'ADP fait construire une **tour de contrôle en 1976.**

### SUPPRESSION DE DEUX PISTES

**1977** c'est l'année où l'aérodrome va comptabiliser **143000 mouvements** ! Cela va faire « craquer » les communes environnantes, qui mettent la pression sur leurs élus. Devant cette colère croissante des riverains, le Ministère des Transports prend la décision en **1979** d'interdire l'utilisation simultanée de deux pistes parallèles. Les efforts consentis par les usagers de l'aérodrome ne suffiront toutefois pas, puisque les riverains intenteront une action en justice quelques années plus tard. Le conflit qui s'annonce, va nécessiter la **création de l'AUDACE le 10 mars 1987.**

### ACTION EN JUSTICE

Une plainte contre les aéroclubs est déposée par les riverains « *Par actes d'huissiers de mars et avril 1988, 161 propriétaires de pavillons demandent au Tribunal de déclarer les aéroclubs responsables des nuisances sonores de l'aérodrome de Chavenay, de les condamner à leur payer diverses sommes d'argent, de les condamner sous astreinte à faire cesser ces nuisances et de leur allouer à chacun une somme de 1.000.00 F* ».

Le jugement du **13 décembre 1993** conclura par cette jurisprudence judiciaire : « *Le tribunal par ces motifs :*

... constate la réalité des nuisances provoquées par l'activité de l'aérodrome de Chavenay; dit que la responsabilité de plein droit des exploitants d'aéronefs est écartée par la faute des demandeurs ; rejette l'intégralité de leurs demandes; rejette la demande reconventionnelle ... ».

### LES CONSÉQUENCES DE L'ACTION EN JUSTICE

Les riverains sont déboutés de leur action en justice. Mais les usagers vont devoir faire des efforts pour améliorer les relations avec les riverains.

### LE PROTOCOLE

La reprise du dialogue entre AUDACE et l'Association de défense contre les nuisances de l'aérodrome de Chavenay ADNAC (<http://adnac.pagesperso-orange.fr>) a conduit les parties à signer un protocole le **26 juin 1996** dans le cadre de la Commission consultative de l'environnement CCE des Yvelines. Il est contresigné par quatre mairies. Il prévoit, bien avant les recommandations du ministère de l'environnement, **des plages de silence le week-end**. Il est complété par un avenant le 31 mai 1999.

**Les dispositions du protocole sont toujours d'actualité. L'AUDACE les applique scrupuleusement depuis cette époque.**

Ce protocole va apaiser les relations entre les usagers et les riverains. Des rencontres annuelles ont lieu dans le cadre des CCE à la sous-préfecture de Saint Germain en Laye.

Des travaux importants ont été entrepris pour équiper les avions école en dispositifs, en particulier de silencieux agréés, pour la réduction du bruit à la source.

Aujourd'hui une charte de « Relations et de respect mutuel entre les usagers et les riverains de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux » est en cours de négociation. Elle sera diffusée aux usagers après sa signature.

Elle reprend les dispositions du protocole, ainsi que le code des relations signé entre l'Union Française Contre les Nuisances des Avions UFCNA et la Fédération Aéronautique et Sportive CNFAS, dans le cadre des travaux du Conseil National du Bruit (CNB) ■



Faire découvrir nos activités et partager notre passion  
2010 Visite du centre aéré « La Ruche » de Chavenay

## POUR UN AVENIR DURABLE ...

### Trois principes :

- valoriser l'activité aéronautique du terrain
- s'ouvrir vers l'extérieur
- tenir compte des aspirations des riverains

Pour s'adapter aux changements de notre environnement, privatisation d'ADP, évolution de la DGAC et des espaces aériens, recommandations ministérielles concernant l'environnement, extension des zones urbaines, l'AUDACE s'est dotée, courant 2010, de nouveaux statuts lui permettant d'assurer la défense efficace des usagers de l'aérodrome.

### Objet des nouveaux statuts de l'AUDACE (extraits) :

- « - d'assurer la représentation et la défense des intérêts matériels et moraux des utilisateurs de l'Aérodrome de Chavenay et de l'activité aéronautique,
- d'agir par toute voie de droit, y compris par des actions en justice, à l'effet d'assurer la pérennité de cet aérodrome et le maintien de l'activité aéronautique qui s'y exerce,
- de s'opposer à toute décision, d'aménagement ou d'urbanisme, jugée incompatible avec cette activité,
- de promouvoir et/ou de sauvegarder l'activité aéronautique auprès de l'exploitant de la plate-forme, des collectivités publiques et des associations de riverains,
- d'agir au sein de l'aérodrome pour réduire les nuisances causées aux tiers et favoriser le respect de la réglementation aéronautique. »

Si les nouveaux statuts permettent à l'AUDACE de défendre efficacement ses intérêts « y compris par voie de justice »,

**la préservation de l'activité aéronautique passe d'abord par un dialogue constant et constructif avec les associations de riverains et les communes environnantes, et par le respect des accord signés (plages de silence).**

**L'avenir de l'aérodrome c'est aussi de savoir ouvrir notre terrain et nos activités sur l'extérieur.**

L'aérodrome ne doit pas être un « lieu clos » Nous devons promouvoir les nombreux métiers liés à l'aéronautique et expliquer les valeurs morales qu'exige cette pratique aux jeunes des communes environnantes, à leurs parents, et à leurs enseignants. Le BIA, brevet d'initiation aéronautique, est un diplôme de l'éducation nationale, enseigné dans nos associations. Cette formation destinée à des jeunes à partir de treize ans doit être proposée sans restriction.

Nous devons aussi inviter les riverains et leurs élus à venir nous rencontrer sur le terrain. Leur présenter notre activité aéronautique, les évolutions des matériels, et les nouvelles générations d'avions, moins bruyants.

L'avenir, c'est expliquer que si notre activité a pu être ressentie comme pouvant engendrer des nuisances, par contre elle s'inscrit aussi dans une longue tradition aéronautique.

**L'aéronautique en France est un pôle d'excellence économique. L'aérodrome de Chavenay est plus qu'un terrain de loisir, c'est aussi un atout, ouvrant aux jeunes de la région des perspectives professionnelles ■**

**Date à retenir : samedi 22 janvier 2011**

**l'AUDACE invite tous les pilotes de Chavenay à l'apéritif des vœux de nouvel an - de 11h00 à 14h00 - dans les locaux de l'aéroclub Dassault**